









Démarche partenariale pour favoriser l'accès des PME à la commande publique

Face à une crise économique profonde, la commande publique est un levier essentiel de soutien à l'économie locale et de développement du Département de l'Aude. Partageant ces objectifs et persuadés de la plus grande efficacité d'une démarche collective, le Conseil Général de l'Aude, la Communauté d'agglomération de Carcassonne, la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, la ville de Carcassonne et la ville de Narbonne s'associent pour s'engager dans une démarche visant à faciliter l'accès des PME à la commande publique.

Une stratégie de coopération dynamique et ouverte

Convaincues de la nécessité de mesures concrètes pour défendre l'emploi et de la pertinence d'une approche participative, les collectivités fondent leur démarche sur trois principes complémentaires :

- Une approche pragmatique centrée sur des mesures appropriées et réalisables au regard des contraintes internes des collectivités et du cadre juridique en vigueur;
- Une collaboration active avec les chambres consulaires et les représentants des PME, en termes de diagnostic, de co-élaboration de réponses aux problèmes identifiés, de portage de la démarche et d'évaluation;
- La mise à disposition, auprès des collectivités et acheteurs publics de l'Aude, des outils et propositions élaborées de manière à renforcer l'impact pour les PME et enrichir progressivement la démarche.

Des propositions concrètes à court terme

Promouvant une approche globale de l'accès des PME à la commande publique, les collectivités partenaires fondent leur démarche autour de quatre axes d'intervention :

1. Simplifier les procédures

Les procédures adaptées sont un levier de simplification administrative des procédures. Allant au-delà, les collectivités mutualiseront leur modèle de

consultation pour les travaux de moins de 90 000 euros hors taxe pour faciliter l'appropriation par les PME.

2. Informer

Les collectivités s'engagent à instaurer un guichet unique d'information à travers une page internet recensant leurs consultations.

3. Susciter les offres des PME

Les collectivités s'engagent à favoriser dès que possible l'accès à la commande publique par la division des lots (allotissement) et par des délais de réponse suffisants.

4. Accompagner

Les collectivités contribueront avec les chambres consulaires et les représentants des entreprises à des actions de formations pour améliorer la qualité des réponses des PME.

Un dialogue acheteurs publics / entreprises à consolider

Les collectivités partenaires proposeront, dans le cadre stratégique défini, aux chambres consulaires et aux représentants professionnels l'instauration d'un partenariat de long terme, formalisé sous la forme d'un pacte.

Celui-ci s'appuiera sur une réflexion conjointe sur les quatre axes d'intervention identifiés au préalable. Les collectivités et leurs partenaires définiront les problématiques partagées et organiseront des groupes de travail communs, fonctionnant selon une méthodologie de projet. Les actions correspondant aux principes de la démarche seront mises en œuvre par les collectivités. Une analyse partagée de l'accès à la commande publique des PME et entreprises audoises sera réalisée chaque année.

